

local des ci-devant Pénitents, où l'on réinstalla la société populaire. Des discours civiques furent prononcés ; on chanta des hymnes à la liberté et à l'égalité et les citoyens se donnèrent l'accolade fraternelle, jurant : « Haine aux tyrans et paix aux sans-culottes. » On planta en même temps un arbre de la liberté sur la grande place et l'on envoya des lettres de félicitation aux représentants vainqueurs de Lyon.

A cette époque parut à Saint-Etienne un homme étranger à cette cité, mais qui y a acquis une triste célébrité. Issu d'une famille honorable de Bellegarde et avocat à Montbrison, Claude Javogues avait passé les plus belles années de sa vie dans le plus honteux abrutissement ; devenu méprisable aux honnêtes gens, il fut élu représentant à cause de l'exagération de ses opinions politiques. Envoyé par la Convention au siège de Lyon, et, après la reddition de cette place, dans le Forez, il remplit son mandat avec ce brutal plaisir qui pousse au mal sans nécessité. « Il agit aussi, dit M. d'Assier, par la haine personnelle que son amour-propre blessé par quelques prétentions malheureuses lui avaient inspiré contre la classe supérieure, principalement celle de Montbrison qu'il décima avec fureur. »

Le 22 octobre, Javogues et son collègue Bassal firent leur entrée à Saint-Etienne qu'ils signalèrent par l'épuration des membres des différentes administrations. La municipalité reçut à sa tête un nommé Johannot, protestant, natif d'Annonay, et dont la fin malheureuse ne peut faire oublier les excès. L'architecte Misson fut nommé président du district et toutes les administrations se complétèrent de démagogues les plus exaltés.

Ici se déroule une série d'événements déplorables. Des hommes vomis par les clubs viennent porter le deuil et la désolation dans nos familles ; c'est le règne de la plus rigoureuse inquisition.

Le 31 octobre, une scène des plus attendrissantes a lieu sur la grande place : c'est le départ des détenus pour Feurs. En